

Le maire refuse de payer la facture des déchets

MICHEL VIALAY n'est pas un mauvais payeur. Mais il ne veut pas payer. Depuis plusieurs mois, le maire UMP de Mantès-la-Jolie a décidé de ne pas honorer certaines de ses factures auprès de la Sotrema, une entreprise chargée du ramassage des ordures dans le Mantois. Le contentieux porterait sur la qualité du service rendu et sur l'organisation de la tournée de ramassage des déchets dans la ville. Ces impayés s'élevaient aujourd'hui à presque 80 000 € !

Le directeur de l'établissement a envoyé une dizaine de courriers à la mairie de Mantès afin d'obtenir des informations. Aucune réponse.

« J'aimerais au moins obtenir une explication », se désole le prestataire de services

« C'est la première fois que ce genre de chose m'arrive. J'aimerais au moins obtenir une explication. Sur le principe, c'est un peu embêtant », se désole Dominique Deschamps, directeur général de cette société d'économie mixte qui affiche un budget de 6 millions d'euros et dont l'actionnaire majoritaire est la communauté d'agglomération de Mantès-en-Yvelines.

Le conflit porte sur le transport et la mise à disposition de plusieurs bennes au centre technique municipal de Mantès-la-Jolie. La Sotrema met ses bennes à disposition de la ville et les transporte, une fois chargés d'ancom-

brans ou de déchets divers, jusqu'aux différents centres d'incinération. C'est ce service qu'elle facture à la mairie depuis cet été, période à laquelle un nouveau contrat a été signé. Et c'est ce service que le maire de Mantès-la-

Jolie refuse d'honorer. Contacté, Dominique Braye, le président UMP de la Camy, préfère laisser le problème se régler entre la Sotrema et la mairie : « Je ne m'immisce pas dans cette affaire. Je laisse au directeur le soin de régler



MANTES-LA-JOLIE, VENDREDI, 16 HEURES. Un employé de la mairie déverse, en toute illégalité, le contenu de sa benne à ordures à même le sol. (LP/M.G.)

cette question. J'ai déjà suffisamment de problèmes annexes avec les élus de Mantès-la-Jolie pour m'en mêler », assure l' élu. Pour sa part, Michel Vialay « ne souhaite pas s'exprimer sur ce sujet ».

La question pourrait se régler au tribunal. Le directeur de la Sotrema pourrait lancer dans les prochains jours une procédure juridique à l'encontre de la ville de Mantès-la-Jolie.

MENDI GHERDANE

Des ordures déposées dans l'herbe

CE VENDREDI, 16 heures, devant les portes du centre technique municipal. C'est ici qu'arrivent des tonnes d'encombrants et de déchets divers collectés dans les rues de Mantès-la-Jolie. Une camionnette de la ville se présente à proximité. Mais au lieu de vider son contenu dans les bennes du centre technique, le conducteur déverse les ordures à même le sol, à deux mètres des espaces boisés, tout proches. « C'est illégal, souffle un éboueur. N'importe quel enfant qui vient jouer là peut se blesser. C'est un vrai dépôt sauvage. Les matières s'infiltrent dans le sol et le polluent. » La flaque d'eau toute proche et toute noire peut en témoigner. L'employé repart tranquillement.